



COMMUNE DE
Gibloux

POLITIQUE DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE

RAPPORT 2022 DU CONSEIL COMMUNAL

Le présent rapport fait suite au rapport 2021 de la Politique Enfance et Jeunesse (ci-après : PEJ) dans lequel les autorités précédentes avaient résumé les travaux effectués au cours de la législature 2016-2021 et émettaient des propositions de développements futurs. Il s'agit du troisième Rapport communal en matière de PEJ depuis la fusion.

Le présent rapport a été préavisé favorablement – dans son contenu – par la CEJ le 23 juin 2022 et préavisé définitivement favorablement le 19 octobre 2022.

Le Conseil communal a approuvé le présent rapport en séance du 17 octobre 2022.

Le 7 novembre 2022

SOMMAIRE

Sommaire	page	2
I. Introduction	page	3
II. État des lieux et enseignements du début de législature	page	4
a. Assurer, en collaboration avec le Canton, le développement qualitatif et quantitatif en matière d'AES et de la prime enfance	page	4
b. Mettre à disposition des lieux de rencontre pour les enfants / jeunes	page	4
c. Intégrer les enfants et les jeunes dans le processus de décision	page	5
d. Stimuler les enfants / jeunes à la créativité et à l'innovation	page	6
e. Soutenir le développement de compétences sociales et la sensibilisation à un comportement responsable vis-à-vis de la communauté	page	6
f. Subventionner les organisations de jeunesse	page	6
g. Promotion des droits de l'enfant	page	7
III. Analyse et projets futurs	page	7
a. Rencontre d'animateurs socio-culturels	page	7
b. Sondage auprès des jeunes du CO	page	8
c. Sondage auprès des écoles primaires	page	9
IV. Proposition	page	10

I. Introduction

À la fusion, la commune de Gibloux ne disposait pas de réelle **politique active en matière d'enfance et de jeunesse**, conformément aux exigences de la loi cantonale du 12 mai 2006 sur l'enfance et la jeunesse (en particulier, son art. 8 al. 1 LEJ). Seule la commune du Glèbe avait mis en œuvre le concept FriTime depuis 2013. Aussi, le Conseil communal avait mis sur pied une Commission Enfance et Jeunesse (CEJ) pour travailler sur la question dans le contexte d'une commune fusionnée.

Le Conseil communal avait ainsi, avec l'aval du législatif communal, soutenu les initiatives projetées dans le but non seulement de promouvoir l'enfance et la jeunesse de manière générale, mais aussi de contribuer à la cohésion de la nouvelle commune par les plus jeunes de nos concitoyens.

Au début de cette nouvelle législature, le Conseil communal a réfléchi à de nouvelles pistes d'évolution. Après un état des lieux, les différents projets déjà mis en place ont été confirmés et la volonté de pérenniser les projets Fritime et Midnight a été rappelée. De plus, les promotions civiques continueront d'être organisées par la CEJ ; la forme de celle-ci sera discutée au cours de la législature mais, selon les discussions avec les jeunes présent.e.s en 2021, le format actuel est très apprécié. Enfin, les nouvelles autorités sont arrivées à la conclusion qu'il serait probablement nécessaire de faire appel à des professionnels pour assurer les développements futurs de la PEJ.

À ce titre, plusieurs personnes ou associations actives dans le domaine de l'enfance et de la jeunesse ont été contactées afin que celles-ci puissent leur présenter ce que d'autres communes du Canton avaient mis en place, permettant ainsi d'esquisser les contours de l'évolution souhaitée de la PEJ à Gibloux.

Le présent rapport permet de faire un nouvel état des lieux, mais également de pouvoir présenter la suite des projets, soit notamment l'engagement d'un.e délégué.e à l'enfance et à la jeunesse et, avec son concours, à la mise en place d'un Conseil des jeunes.

En séance du 19 octobre 2022, la CEJ a préavisé favorablement le présent rapport ainsi que les conclusions qui en découlent.

II. État des lieux et enseignements du début de législature

Le précédent rapport faisait notamment un état des lieux quant aux objectifs fixés en début de législature. Les perspectives et les recommandations émises dans ledit rapport seront reprises dans la suite de ce point afin de présenter l'état des lieux et les développements futurs envisagés.

A. Assurer, en collaboration avec le Canton, le développement qualitatif et quantitatif en matière d'accueil extrascolaire et de la prime enfance

L'offre en la matière est actuellement satisfaisante. Le Dicastère en charge des structures de garde devra poursuivre ses efforts, avec le soutien de la Commission des Affaires Scolaires et Extrascolaires (ci-après : CASE), afin de poursuivre les travaux de pérennisation.

Le règlement communal concernant le dispositif et le subventionnement des structures d'accueil de la petite enfance devra rapidement être mis en œuvre ; suite à cela, les conventions signées entre la Commune et les différents acteurs du domaine (notamment les structures d'accueil de la petite enfance) devront être reconduites.

Pour ce qui est des accueils extrascolaires, leur développement suivra la mise en œuvre de la politique scolaire. Ainsi, les prestations continueront d'être assurées, et seront même, à terme, renforcées.

B) Mettre à disposition des lieux de rencontre pour les enfants et les jeunes

Si l'offre s'est clairement étoffée depuis la fusion, grâce notamment à la mise sur pied des projets FriTime et Midnight, certains jeunes estiment qu'il n'existe toujours pas suffisamment d'endroits pour qu'ils puissent se rencontrer (cf. sondage auprès des élèves du CO, résultats du 1^{er} avril 2022). Une réflexion doit être menée sur ce point.

Différents projets – tels que le projet de skate-park – seront des lieux de rencontre à développer. Dans ce domaine, la collaboration entre le Dicastère en charge de l'enfance et de la jeunesse et celui de la Culture et des Sports reste primordiale.

La Commune de Gibloux ne dispose actuellement d'aucun professionnel en matière d'enfance et jeunesse. Si elle a été jusqu'ici régulièrement citée en exemple, il est important qu'elle continue à renforcer et à développer sa politique enfance et jeunesse. Ceci ne permettra pas seulement d'assurer une meilleure intégration des jeunes au sein de notre Commune, mais permettra également de renforcer « l'esprit Gibloux ».

L'engagement d'un.e délégué.e à l'enfance et jeunesse permettra – à l'instar de ce qu'il s'est passé dans d'autres communes – de pouvoir mettre en place de nouveaux projets de nouvelles activités. Les questions de nouveaux lieux d'accueil, ou de la création d'un Conseil des jeunes, pourront être abordées et analysées notamment grâce à ce.tte professionnel.le. En effet, il est important que les projets ne soient pas uniquement « créés pour les jeunes », mais également « créés par les jeunes ». Ceux-ci doivent être partie prenante à la mise en place de nouveaux projets.

C) Intégrer les enfants et les jeunes dans les processus de décision ...

1. ... par le biais de sondages

Le rapport 2021 retient deux pistes afin de remplir cet objectif : la mise en place d'un sondage auprès des jeunes du CO et un sondage auprès des jeunes de l'école primaire.

Le Conseil communal a d'ores et déjà rempli le premier objectif, dans la mesure où les résultats du sondage auprès des jeunes du CO ont été publiés le 1^{er} avril 2022 (cf. infra point III.c). Un sondage auprès des jeunes de l'école primaire sera mis en place au début de l'année 2023 (cf. infra, point III.d).

2. ... par la consultation des enfants et des jeunes lorsque des décisions communales les concernent directement et de manière importante

La vision future proposait notamment la création d'un Conseil des jeunes. Suite au sondage effectué auprès des élèves du CO, il s'avère qu'une part importante des jeunes serait intéressée par un tel organe. La mise en place du Conseil des jeunes devra être discutée dans le courant de cette législature. La création d'un groupe de travail avec des jeunes devra être mise sur pied.

L'engagement d'une personne professionnelle déléguée à l'enfance et à la jeunesse et la reprise de l'organisation du Midnight par cette personne étaient également des pistes de réflexion. Suite aux discussions effectuées depuis le début de législature, il s'avère que l'engagement d'un.e délégué.e à l'enfance et jeunesse est le premier objectif de cette législature en matière de PEJ (cf. infra, point IV). La reprise de l'organisation du Midnight par cette personne devra être analysée dans un deuxième temps ; d'ici-là, la collaboration avec la Fondation IdéeSports est vivement souhaitée.

3. ... par le développement du concept de la soirée promotion civique

En l'état, le concept plaît énormément aux jeunes qui y participent. La grande majorité des participants à la soirée 2021 a indiqué qu'elle ne serait certainement pas venue si le concept avait été différent.

Dès l'édition 2022, la présentation effectuée en début de soirée sera revue afin qu'elle soit plus ludique (mise en place d'un Kahoot). Pour la suite, les discussions seront menées au sein de la CEJ afin de discuter de la forme des promotions civiques.

4. ... par l'intégration de la question de la mobilité des jeunes dans les travaux en cours

Cette problématique devra être développée. La mise en place d'un Conseil des jeunes pourrait permettre que des discussions aient lieu et que cette entité puisse ensuite faire un retour au Conseil communal notamment en matière de transports.

Si le Conseil communal reste à l'écoute des besoins des jeunes – et de la population de manière générale – en matière de mobilité, il sied là de relever que toutes les décisions ne lui appartiennent pas. Si des discussions avec les entreprises de transports publics permettront une certaine évolution, il va de soi que certaines décisions ne pourront pas être prises par les autorités communales.

D) Stimuler les enfants et les jeunes à la créativité et à l'innovation

Le rapport 2021 prévoyait le maintien et le développement du projet FriTime. Le Conseil communal n'a pas attendu longtemps pour mettre en œuvre cet objectif dans la mesure où, depuis le 1^{er} janvier 2022, les membres du groupe de planification FriTime seront défrayés. En parallèle, une information a été publiée dans le journal communal afin de recruter de nouveaux membres au sein du groupe de pilotage. Ces mesures ont permis d'assurer la pérennisation du projet à court et moyen terme.

Le projet d'engagement d'un.e délégué.e à l'enfance et la jeunesse va également dans ce sens, dans la mesure où la personne engagée pourrait soutenir le groupe de planification. La pérennisation du projet sera ainsi assurée sur le long terme.

E) Soutenir le développement de compétences sociales et la sensibilisation à un comportement responsable vis-à-vis de la communauté

Le rapport 2021 préconisait le maintien des bonnes relations avec les Directions des écoles primaires et secondaires pour aborder ce thème. L'idée était de faire un état des lieux et une analyse des besoins à l'attention du Conseil communal, de déterminer dans quelle mesure la CEJ peut collaborer avec l'école sur ces projets et de mettre en place un paysage éducatif, si possible avec un groupe de jeunes. Si le Dicastère en charge des affaires scolaires entretient toujours d'excellentes relations avec les Directions d'école ainsi qu'avec la Direction du Cycle d'orientation, les mesures préconisées n'ont pas pu être mises en place.

En l'état, l'on ne peut que relever que cet objectif n'est pas rempli. Une attention particulière devra être portée sur cet objectif.

F) Subventionner les organisations de jeunesse

Cet objectif est de la compétence du Dicastère de la Culture et des Sports. Les organisations / sociétés de jeunesse sont subventionnées selon les règles établies par le Conseil communal.

G) Promotion des droits de l'enfant

Le but de cette promotion est de renforcer la prévention et le développement des droits de l'enfant. Une proposition était de mettre sur pied une rencontre annuelle entre les enfants et les autorités communales (p.ex. dans le cadre d'une activité FriTime).

Le Dicastère reprendra ce dossier avec la CEJ ; il est d'ores et déjà proposé de mettre en place une activité FriTime annuelle. Pour l'année 2022, il s'agira d'une journée « cinéma » en novembre. Le but – à terme – est de prévoir une activité concernant plus spécifiquement la promotion des droits de l'enfant.

III. Analyse et projets futurs

Le Conseil communal a conclu que les projets actuels ont pu être mis en place avec le soutien de fondations, d'associations ou d'organismes cantonaux. Au stade actuel, le soutien de personnes professionnelles semble être une solution optimale afin de pouvoir continuer à développer la PEJ.

En parallèle, un sondage a également été réalisé auprès des jeunes du Cycle d'orientation. Celui-ci a fait l'objet d'une publication le 1^{er} avril 2022. Les principaux éléments seront repris dans le point ci-dessous (cf. infra ad. III.c).

Enfin, le Canton a décidé de soutenir les Communes qui mettraient en place une « expertise jeunesse », qui permet notamment d'évaluer les besoins de la Commune en matière de travail social de rue. Le Conseil communal a d'ores et déjà mandaté l'association REPER, qui effectuera dite expertise dans le courant de l'automne 2022. Cette analyse permet, avec la collaboration des communes, d'identifier les besoins des jeunes ainsi que les défis à relever par la commune. Sur la base de ce diagnostic, la commune peut décider si la mesure du travail social de rue devrait être implantée sur son territoire.

a. Rencontre avec des animateurs socio-culturels

Si la Commune a déjà plusieurs projets sur pieds, les organisateurs des projets remarquent que certains jeunes ne viennent pas à ce genre d'activités. La volonté est de mettre en place une PEJ pérenne et ouverte à toutes et tous. Par ailleurs, le constat a été fait qu'avec les moyens actuels, la CEJ ne pourra que difficilement développer d'autres projets en la matière.

Une première remarque importante de la part des trois professionnels rencontrés est que de créer une relation avec la jeunesse prend du temps et qu'il est nécessaire de la pérenniser. La personne engagée devra veiller à ce que la dynamique reste constante. Elle devra amener les différentes générations à se connaître et les pousser à créer un dialogue, un respect mutuel. Une de ses nombreuses casquettes est celle de médiateur. Les délégués à l'enfance et jeunesse sont également appelés, de plus en plus souvent, à établir des contacts avec des adultes et personnes âgées ; ainsi, une formation d'animateur socio-culturel semble être la meilleure option.

Les points forts d'une PEJ soutenue par un professionnel sont les suivants :

- cet engagement permettrait la pérennisation de la PEJ ;
- les projets qui concernent les jeunes seront développés avec eux et, si possible même, par eux ;
- le budget de fonctionnement – hormis le salaire – n'a pas besoin d'être élevé ;
- les jeunes auront des endroits pour parler, se rencontrer ; par ailleurs, ils se sentiront mieux écoutés ;
- la proximité entre les autorités communales et les jeunes sera clairement améliorée : les besoins des jeunes pourront être remontés au Conseil communal de manière beaucoup plus directe ;
- dans le cas où les projets actuels devraient faire face à quelques défections (notamment de personnes bénévoles), la personne engagée de manière professionnelle serait là pour pallier à cette problématique.

Il sera néanmoins nécessaire d'apporter un point d'attention particulier sur les éléments suivants :

- garder en tête que la mise en place de la PEJ prendra du temps, c'est donc une vision à long terme qu'il est nécessaire d'avoir : la mise en place de projets par un professionnel nécessitera du temps ;
- il est nécessaire d'engager la bonne personne et de ne pas avoir peur de remettre le poste au concours si les candidats ne sont pas convaincants : le projet sera porté par ce professionnel.

À ce stade, deux choix se présentent pour le développement de la PEJ à Gibloux :

- Mandater l'association REPER afin que celle-ci développe de nouveaux projets liés à la PEJ (exemple de la Ville de Fribourg) ;
- Engager une personne en tant que délégué.e à l'enfance et jeunesse (formation d'animateur socio-culturel ou similaire), qui serait chargé.e de développer les différents projets liés à la PEJ (exemple de la Commune de Mont-Vully).

b. Sondage auprès des jeunes du CO

Les résultats du sondage auprès des jeunes du CO ont fait l'objet d'une compilation, publiée le 5 avril 2022 (« Résultats du sondage auprès des jeunes du CO – compilation et commentaires du Dicastère », accessible sur le lien suivant : https://commune-gibloux.ch/fileadmin/user_upload/Documents/Gibloux/WWW/Users/Culture_loisirs/Culture/Resultats_du_sondage_aupres_des_jeunes_du_CO.pdf).

Les enseignements à tirer (cf. p. 15 et 16 de la compilation) ont été précisés dans ce document. Pour rappel, d'une manière générale, l'on peut retenir qu'une majorité de jeunes qui habite notre Commune est satisfaite des prestations qui lui sont proposées. Des lacunes – parfois importantes – ont néanmoins été découvertes.

Il est également constaté que les projets mis en place plaisent de manière large. Les quelques propositions de modifications qui ont été évoquées par les jeunes ont été transmises aux responsables des projets Midnight et FriTime. Pour ce qui est de Midnight, il sera difficile de contenter tout le monde puisque les insatisfaits évoquent tantôt une ligne trop stricte de la part des responsables du projet, tantôt souhaiteraient que plus de règles soient imposées aux participant.e.s. Certains indiquent qu'ils n'ont pas suffisamment de libertés, d'autres estiment au contraire qu'ils en ont trop. Plusieurs jeunes qui ne participent plus au projet estiment qu'il y a trop de fumée et trop de bagarres à l'extérieur de la salle. Les responsables ont été invités à trouver rapidement des solutions pour ces problématiques.

Pour ce qui est de FriTime, une majorité de jeunes qui a connu le projet en est satisfaite. Le nombre de retours était moins conséquent que pour le projet Midnight, ce qui est dû au fait que le projet n'a été lancé qu'en 2017 seulement.

Les jeunes ont également évoqué les projets suivants :

- projet de skate-park au niveau communal ;
- installer une épicerie dans certains villages (notamment à Corpataux) ;
- plus d'activités sportives en général (gym, yoga, patinoire, piscine, paddle) ;
- pouvoir en apprendre plus sur les métiers ;
- des journées thématiques / activités quotidiennes dans les villages ;
- un bowling ou un karting ;
- des activités qui tournent autour de l'informatique ou des jeux vidéos ;
- tournoi de match aux cartes ;
- terrain de foot / terrain synthétique.

Ces différents projets sont tous intéressants. Le projet de skate-park est déjà en bonne voie et devrait voir le jour prochainement. La question de l'implantation de commerces au sein de la Commune est un point qui fait déjà l'objet d'une attention particulière par le Conseil communal ; néanmoins, cela dépend souvent de la volonté d'un particulier de s'implanter à un endroit ou un autre : la Commune ne peut que soutenir ce genre d'initiatives.

L'engagement d'un.e délégué.e à l'enfance et jeunesse devrait permettre aux jeunes qui se posent des questions sur leur avenir d'avoir un référent au sein de la Commune. Cette personne pourra également développer les projets que les jeunes mettront sur pied – dans la mesure des moyens communaux mis à disposition.

c. Sondage auprès des écoles primaires

L'idée d'un sondage auprès des écoles primaires a été discutée à la fin de la précédente législature. Dans la mesure où la récolte et la compilation des résultats du sondage auprès des jeunes du CO ont nécessité un important investissement, il n'était pas envisageable de préparer et d'effectuer ce sondage durant l'année scolaire 2021-2022.

Un projet de sondage devra être établi par la CEJ. Celui-ci devrait être transmis aux écoles primaires dans le courant de l'année scolaire 2022-2023.

IV. Proposition

Le Conseil communal propose l'engagement d'un.e délégué.e à l'enfance et jeunesse (type de formation : animateur.trice socio-culturel) à un taux de 60%. Cela permettrait de pérenniser la PEJ actuelle et de permettre un développement idéal en la matière. Le taux proposé représente un taux « minimal » qui a été conseillé par les professionnels du domaine. Les coûts liés à cet engagement ont été prévus dans le cadre du budget 2023. La volonté du Conseil général de mettre plus de moyens à disposition des jeunes et des enfants serait ainsi – en partie du moins – remplie.

L'engagement proposé est envisagé au mieux pour le mois de septembre 2023.

Le sondage auprès des écoles primaires (cf. ci-dessus point 3. d), celui effectué auprès des jeunes du CO (cf. ci-dessus point 3. c) et les résultats de l'expertise-jeunesse (cf. ci-dessus point 3), permettront d'avoir une vue d'ensemble des besoins au sein de la Commune.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

La Secrétaire



Brigitte Cottet



Le Syndic



Julien Gremaud